

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-11-2

Séance du vendredi 8 février 2008

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 1ère PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I - 11^e/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2008, la 1^{ère} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **131 425,93 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :

- Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - **Enveloppe 4273** - Communes et structures intercommunales : **108 520,93 €**.
- Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65738 - **Enveloppe 13311** - Etablissements publics : **6 513,00 €**.
- Programme F031 - Fonction 71 - Nature 6574 - **Enveloppe 13312** - Tiers privés : **3 680,00 €**.
- Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - **Enveloppe 99691** - Communes et structures intercommunales : **11 815,00 €**.
- Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20418 - **Enveloppe 99692** - Etablissements publics : **897,00 €**.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
voix contre
abstentions

Rémy WITH